

Partie II : Le transfert des compétences ; « soumission et allégeance » ?

I°-Section de l'origine avec croisement Avenue de l'Yser:
Revêtement usé et décollé - flaches nombreuses dont la surface atteint sensiblement le 1/3 de la surface totale-.
Dans l'axe, chaussée empierrée dégradée en de nombreux nids de poule couvrant une surface d'environ 3m² 00

(extraits d'archives du syndicat des copropriétaires – don de M. Marais)

1er décembre 1945 -
Engorgement des égouts par les racines d'arbres qui a l'endroit des joints se sont infiltrés et forment des touffes empêchant l'évacuation des matières .
Endroits engorgés:
Entre les regards 71 - 72 - 73 - 80-81 - 82 ce dernier nettement obstrué.
Engorgement de la section comprise entre les bouches No II 10 et 9 par suite du déversement des eaux résiduaires de l'usine COROSA.

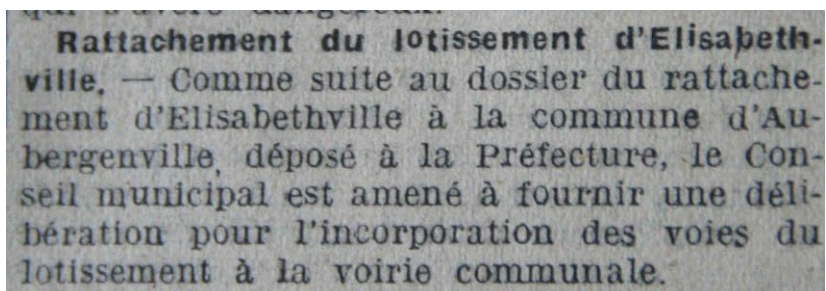
Question : « Comment remédier à l'état de délabrement de nombreux équipements du lotissement, alors que la SAG n'existe plus ? »

Réponse : « se tourner vers la Mairie et demander son intégration au domaine public. »

Q : « Mais cela a un coût très élevé pour la commune. »

R : « Non, car la Régie Nationale des Usines Renault qui s'installe à Elisabethville sur les terrains vacants (cf. partie est, à droite du plan) dispose de moyens qu'elle consent à partager avec les édiles d'Aubergenville. »

Le problème du revêtement des chaussées est essentiel aux yeux des copropriétaires



Rattachement du lotissement d'Elisabethville. — Comme suite au dossier du rattachement d'Elisabethville à la commune d'Aubergenville, déposé à la Préfecture, le Conseil municipal est amené à fournir une délibération pour l'incorporation des voies du lotissement à la voirie communale.

(cf. le bilan en haut de cette page).

Ainsi, nous ne nous intéresserons ici, qu'à ce qui concerne la voirie du lotissement.

(extrait du Courrier de Mantes 25/08/1954)

Aux termes d'une convention passée entre la commune, la R.N.U.R. et l'Entreprise Chagnaud, relative à la réfection de certaines voies d'Elisabethville, il avait été convenu que l'Entreprise Chagnaud prendrait à sa charge l'exécution de ces travaux de voirie.

Voici l'acte final de 10 années de discussions entre les différentes parties prenantes.

(extrait du Courrier de Mantes 06/05/1964)

Progressivement les représentants des habitants d'Elisabethville « aliènent » les lieux de leur domaine privé afin qu'ils rejoignent le domaine public et bénéficient des investissements de la municipalité d'Aubergenville.

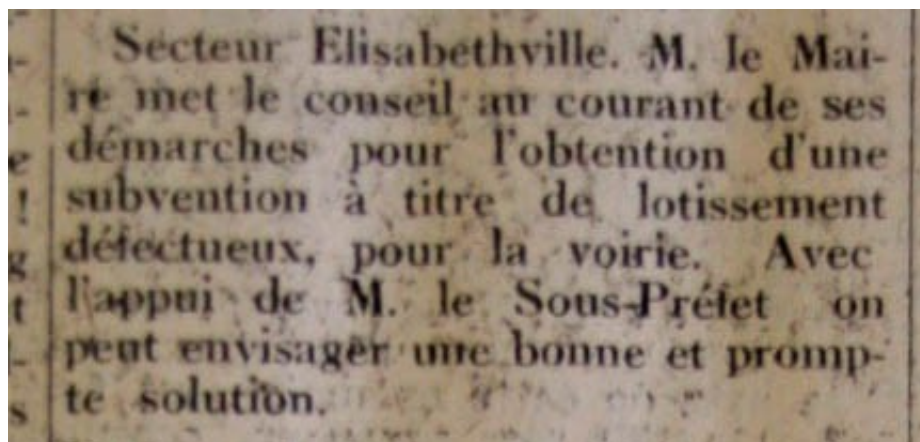
La gestion autonome du domaine a fait long feu à la fin des années 1960. Ci dessous, deux autres exemples symboliques de ce transfert de « souveraineté ».

groupe scolaire Reine-Astrid.
Rattachement du lotissement d'Elisabethville. — Par suite du transfert du lotissement au syndicat, le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer les actes d'achat de 38.000 m² de terrain reconnu d'utilité publique pour création d'un stade municipal.

(extrait du Courrier de Mantes 30/08/1955)

Cession du parc d'Elisabethville à la commune d'Aubergenville :
Par délibération en date du 19 avril 1958, le Syndicat des propriétaires d'Elisabethville s'est engagé à céder à la commune d'Aubergenville le parc, les voies et places d'Elisabethville pour la somme symbolique de 1 franc.

(extrait du Courrier de Mantes du 03/06/1961)



Pour ce qui concerne le secteur dépendant de la commune d'Epône les conditions financières ne sont pas les mêmes ; sans la taxe professionnelle de Renault, le conseil municipal de l'époque doit trouver des subventions extérieures.

extrait du Courrier de Mantes 05/07/1961



Pour faire dans la facilité, on pourrait dire qu'en 1970, Elisabethville-Aubergenville regarde déjà le monde en couleur, alors qu'Élisabethville-Epône est restée au noir et blanc.

Le secteur d'Aubergenville possède dès la fin de cette décennie 70 : stade avec tribunes, mairie annexe, marché couvert, chaussées bitumées et trottoirs asphaltés. Sur le secteur d'Epône certains trottoirs attendront la fin du siècle/millénaire, de même que les installations sportives et culturelles du « bout du monde ».

Il y a donc 2 poids, 2 mesures pour le lotissement d'Elisabethville ; c'est nécessairement source de tensions.

